

## Avec recul...

Difficile de garder le silence face à une situation qui mobilise à tel point l'attention de l'opinion et dont l'issue déterminera peut-être l'équilibre futur de la planète. Jusqu'à maintenant DP a résisté à la tentation, fidèle à sa ligne de conduite: privilégier l'information et le commentaire relatifs à la réalité helvétique, conscients que nous sommes que des journalistes amateurs doivent limiter leur ambition à un terrain qu'ils connaissent et s'appuyer sur des données dont ils maîtrisent peu ou prou l'origine.

Aujourd'hui, après de longues hésitations, nous craquons. Non pas pour ajouter encore au déferlement médiatique qui déjà provoque les premiers symptômes de l'indigestion. Dans une situation aussi complexe que celle que nous vivons aujourd'hui, il est bien difficile de saisir toutes les causes et tous les motifs qui déterminent l'action et de nouer en une gerbe tous ces éléments pour en obtenir une explication exhaustive. C'est pourquoi la simplification est tentante: guerre

pour le pétrole, impérialisme américain, responsabilité des Israéliens à l'égard de la question palestinienne, respect du droit international, répartition plus équitable des ressources, tous ces éléments et d'autres encore sont étroitement mêlés et participent à la substance du problème. Mais les isoler, en brandir un seul à titre explicatif n'apporte guère de lumière sauf à vouloir cimenter les conflits et brandir l'étendard de son camp.

C'est pourquoi nous vous proposons dans ce numéro plusieurs axes de réflexion. En premier lieu sur la manière dont la Suisse s'est située dans ce conflit qui est devenu sanglant (*lire ci-dessous*); ensuite deux points de vue différents et complémentaires sur certaines réactions qu'il a suscitées en Occident — nous voulons parler des manifestations pacifistes (*pages 2 et 3*). Enfin, Beat Kappeler apporte, comme à son habitude, un commentaire qui ne manquera pas de surprendre dans les rangs des experts économiques (*page 7*). *Domaine public*

### GUERRE DU GOLFE

## Les ressources de la neutralité

(jd) En août, après une brève hésitation, le Conseil fédéral décidait le ralliement de la Suisse aux sanctions économiques contre l'Irak décrétées par les Nations Unies. Attitude nouvelle de la Suisse ou modification de l'environnement politique international ? René Felber, devant le Parlement, a plaidé pour la seconde explication: ce n'est pas tant la Suisse qui change que le monde. D'ailleurs, ajoutait notre ministre des affaires étrangères, c'est là l'intérêt bien compris de la Suisse car la communauté des Etats n'aurait pas compris qu'au nom de la neutralité nous aidions objectivement un pays agresseur. La neutralité, c'est d'abord le moyen de survivre dans la tempête.

Incontestablement l'effacement de l'antagonisme entre les deux Grands et les développements en Europe nous imposent un réexamen complet de la fonction et du contenu du principe de neutralité. Ce réexamen est urgent car nous ne pouvons

nous permettre longtemps encore les flottements observés ces derniers temps: il y va de notre crédibilité externe et du soutien de l'opinion helvétique à la politique étrangère, qui ne supportent ni l'opportunisme ni le flou.

Ainsi Flavio Cotti, devant le corps diplomatique, dénie à l'action militaire toute trace de proportionnalité et de raison, et deux jours plus tard, dans son message au pays, s'aligne sur la coalition contre l'Irak. Le secrétaire d'Etat Jacobi évoque la possibilité d'accorder un droit de survol aux avions de la coalition, comme vient de le faire l'Autriche, mais immédiatement le Conseil fédéral déclare la stricte neutralité de la Suisse, y compris pour des transports sanitaires, avant, finalement, d'autoriser le passage un appareil de secours.

Juridiquement la neutralité interdit de prendre part à un conflit armé et d'adhé-  
(suite à la page 2)

(suite de la première page)

rer à une alliance militaire. Cette restriction absolue mise à part, la politique de neutralité permet une certaine liberté d'action. L'utilisation de cette marge d'autonomie dépend maintenant de l'appréciation du rôle de la Suisse dans la nouvelle configuration internationale. L'action solitaire, la fonction d'intermédiaire et l'offre de bons offices sont-ils toujours valables aujourd'hui ? On peut en douter.

Pour l'heure les Suisses découvrent le contenu nouveau de la neutralité helvétique au fil des événements, un mode de faire qui n'est pas satisfaisant. On a pu observer ce même flottement à propos des exportations d'armes. A la mi-novembre, le Conseil fédéral estimait encore que la Turquie ne se trouvait pas dans une zone de tension; c'est seulement lors du déclenchement des hostilités

qu'elle est soumise à l'embargo sur les armes. Les effets dévastateurs du commerce d'armes avec le tiers monde et les risques que peut impliquer ce commerce pour notre propre sécurité exigent de revoir fondamentalement notre législation et ses critères. La marge de manœuvre acceptable va de l'interdiction absolue à une limitation aux neutres, éventuellement à l'Europe dans le cadre d'un mécanisme de sécurité régionale. Par ailleurs le champ d'application de cette législation doit être étendu aux opérations commerciales et aux matières et équipements techniques susceptibles de contribuer à l'effort de guerre. Même si pour ce faire il faut modifier le droit des sociétés pour garantir une transparence minimale des opérations. Enfin, et dans la perspective des rapports Nord - Sud, dont on peut prévoir qu'ils deviendront la principale source des

conflits, la Suisse doit faire le choix entre la défense de ses intérêts immédiats et le rééquilibrage des rapports économiques entre les deux hémisphères dans le cadre des grandes négociations commerciales. Le discours helvétique sur les droits de l'homme est relativement clair et consistant; il acquerrait plus d'impact encore s'il se concrétisait dans des actions: n'oublions pas que la puissance militaire de nombreuses dictatures a pu se développer grâce à nos échanges commerciaux, de plus officiellement garantis contre les risques. A l'exception des risques de conflit.

Pas modestes certes, mais qui, ajoutés à d'autres, contribueront plus efficacement à l'équilibre et à la paix dans le monde que les mouvements d'opinion et les protestations qui brandissent le drapeau blanc à la dernière minute précédant le conflit. ■

## La sanction par la guerre

(ag) Publiquement, à Saint-Pierre de Rome le 13 janvier, le pape Jean-Paul II a souhaité, alors que le sablier du désert écoulait les heures de l'ultimatum, que Saddam Hussein «accomplisse un geste de paix qui lui ferait honneur face à l'histoire».

Le chef de l'Etat irakien avait pourtant démontré une autre conception de l'honneur et de l'histoire.

Dans cette même perspective le pape estimait qu'«une guerre non seulement ne résoudre pas les problèmes, mais les aggraverait» Le recours à la force pour une cause juste n'est admissible que s'il respecte le principe de proportionnalité, a-t-il précisé. Or la guerre est disproportionnée au résultat souhaité; elle est à proscrire.

Cette question, chacun, en dehors de toute prise sur l'événement, avait, comme homme engagé dans l'Histoire, à la poser à lui-même.

### Force et faiblesse

Il ne suffit pas de dire que la guerre a été ouverte le 2 août déjà contre le Koweït. Jean-Paul II par exemple semble avoir fait, le 12 janvier devant les cent vingt-quatre ambassadeurs accrédités auprès du Vatican, une distinction entre «l'invasion armée» et une «action militaire»

destinée à rétablir le droit international. Cette dernière seule, à cause du changement d'échelle et de moyens engagés, poserait selon lui les problèmes de la guerre.

Les médias dans leurs titres, l'opinion publique, les mouvements politiques et les pacifistes semblent avoir raisonné de même. Or cette interprétation est en réalité un éloge de la force et une condamnation de la faiblesse.

Il est, je crois, un principe qui, instinctivement et rationnellement, est reconnu fondé: c'est la légitime défense. Qui est attaqué est autorisé à recourir à la force pour sa sauvegarde. Imaginons que le Koweït ait été en mesure de tenir, face à l'Irak, non pas quelques heures, mais quelques semaines. Personne n'aurait critiqué l'aide internationale indirecte ou directe qu'il aurait reçue. Non seulement sa défense aurait été jugée légitime, mais encore le soutien de ses alliés, approuvé par la communauté des nations. L'assistance à une personne en danger est, elle aussi, une obligation du droit naturel.

En fait, le Koweït a été liquidé; «l'ordre» y régnait. Le secours était donc impossible: la place, au sens militaire du terme, était prise. L'intervention ne pouvait plus dès lors qu'être extérieure et dirigée contre l'agresseur, en situa-

tion trompeuse de se donner l'apparence de l'agressé.

Dans les protestations, respectables, de ceux qui voient dans la libération du Koweït par les armes l'enclenchement d'une guerre, il y a — paradoxe — une condamnation, non pas de la force, mais de la faiblesse. Le Koweït est coupable d'avoir été liquidé comme à la parade et l'Irak est mis au bénéfice de son efficacité conquérante. Sa victime annihilée a le tort de n'être plus assurable. Les plus scrupuleux qui condamnent l'emploi du glaive pour rétablir le statut antérieur accablent aussi implicitement le faible qui n'a pas su tenir son bouclier.

Il n'y a pas d'angélisme possible, même pour le pape.

### L'ordre international

Lorsqu'on n'est plus en situation de self défense, mais qu'interviennent des forces de l'ordre international, les références changent. Qui confère à la gendarmerie onusienne sa légitimité? Une double réponse est donnée: l'unanimité des juges et la nature du crime.

Les juges du Conseil de sécurité ont été unanimes. Pouvaient-ils tous se tromper? Il y a eu flagrant délit, donc violation incontestable du droit international. Le jugement du droit n'empêche pas qu'il soit surdéterminé par d'autres pré-occupations. Gorbatchev par exemple ne veut pas se couper de l'aide financière,

technologique, alimentaire de l'Occident. Mais surtout l'annexion du Koweït est une remise en question des frontières. Or son souci premier est la garantie de l'intangibilité de l'URSS d'après 1945, y compris, notamment, l'annexion des pays baltes. Il dénonce un coup de force militaire pour en couvrir un autre plus ancien au profit de son pays.

Ou encore, le droit international aurait été dit, mais la sanction jamais appliquée, sans la détermination et la capacité d'intervenir des Etats-Unis. Il y aurait eu gesticulations comme l'Europe sait le faire. Dès lors, sous le droit, surgit un rapport de puissance. L'ordre international est aussi un décalque des rapports de force, des inégalités, des iniquités

mondiales, des problèmes régionaux mal résolus.

Faut-il pour autant crier à l'hypocrisie? Même dans les communautés nationales, l'application du droit ne règle pas tous les problèmes sociaux. Mais on peut espérer que la rigueur du droit international imposée par la force créera après le conflit une dynamique permettant d'aborder, de résoudre peut-être, d'autres problèmes en suspens dont celui des Palestiniens.

Le pape est persuadé que «la paix imposée par les armes ne peut que préparer de nouvelles violences». Y a-t-il une dynamique du droit ou une contagion de la violence? Toute action est un choix de risques calculés et assumés. ■

## Au-delà de la guerre médiatique

(w/l) La guerre du Golfe est un événement complètement médiatisé et cela dès que les Américains et leurs alliés ont fait retentir le bruit du canon. Journalistes et équipes de TV étaient dépêchés sur place; ceux qui se trouvent au front ont été préparés et instruits comme les soldats pour accomplir leur mission. Le jour du déclenchement des hostilités, les réseaux de câble TV de plusieurs régions suisses ont libéré un canal pour la station TV américaine CNN. Depuis une semaine, l'habitude de zapper a pris une autre signification.

Cependant, la masse des informations cache autant qu'elle révèle. Les journalistes se plaignent de l'intensité de la censure de la part des deux parties en cause, qui ne permet pas de vérifier ou de corriger les versions officielles. Du côté iraquien, rien sur l'impact de milliers de missions aériennes sur la population; du côté américain, l'image spectaculaire d'une puissance de haute technologie. Une guerre «propre», dont témoigne ce pilote après son retour: «C'était presque comme un jeu de guerre à l'écran, sauf qu'il y avait un véritable risque.»

La guerre en clips vidéo laisse perplexe. Alors que la bourse réagit par la hausse, nombreuses sont les personnes insécurisées: rayons vides à la Migros du coin,

petites annonces dans les journaux du genre «achetez votre masque à gaz maintenant».

Brouillés et débordés par une masse d'informations, on sent de plus en plus la difficulté de s'orienter.

Or, ce besoin de s'y retrouver tourne autour d'une question incontournable qui nous touche personnellement et qui se retrouve dans les discussions, commentaires et témoignages: est-ce que cette guerre est justifiée?

Certes, on écarte, aujourd'hui, la vieille formule de Clausewitz prétendant que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. C'est juste là où le droit international bannit, comme crime, l'agression et l'annexion du Koweït par Saddam Hussein.

Le droit international limite donc la légitimité des activités militaires au cas de riposte à une agression, idée qui est à la base du système collectif de sécurité de l'ONU: après constat d'une agression, l'organisation passe à des sanctions échelonnées, qui vont des résolutions à l'embargo jusqu'à l'intervention militaire pour rétablir le *statu quo ante*. C'est la première fois depuis le cas de la Corée que le Conseil de sécurité n'a pas été bloqué, dans une situation pareille, par le veto d'un de ses membres permanents.

Aucun doute donc sur la légalité de l'intervention, ni sur le large appui à l'appréciation de M. Bush: il faut rétablir le Koweït et empêcher Saddam Hussein de commettre d'autres crimes; le temps des négociations stériles a assez duré.

Guerre donc, aussi légitime que légale? C'est là où les opinions sont partagées. Car, contrastant avec les images des F-16, on voit aussi sur l'écran les manifestations de masse contre la guerre. Une manière d'exprimer son impuissance, la voix morale, qui ne veut et qui ne peut pas accepter l'ancienne logique d'éviter une guerre par une autre. C'est la revendication radicale des mouvements pour la paix en Europe et aux Etats Unis: que tout pouvoir, et dans toutes les circonstances, renonce à la guerre. Pour eux, la guerre légitime n'existe pas.

### La puissance de la voix morale

La voix morale, impuissante face aux discours du pouvoir? Non, si on se souvient de l'effet des mouvements de paix aux Etats-Unis lors de la guerre au Vietnam. Non, si on se rappelle de tous les événements des dernières années qui ont abouti à la fin de la division de l'Europe. Ceux-ci n'auraient pas eu lieu sans les mouvements de masse qui se basent sur la seule ressource de la morale humaine. Cette pression est importante. Car, au pouvoir, il y a aussi ceux qui estiment la guerre légitime, mais inutile. Ceux qui sont convaincus que, dans toute situation, il existe une meilleure option pour la paix que celle d'une guerre. Ceux qui maintenant cherchent désespérément à ouvrir les portes qui permettraient une négociation. Ceux qui défendent l'idée d'une conférence sur tous les problèmes du Moyen-Orient, semblable à celle qui a eu lieu sur la sécurité et la coopération en Europe.

Peut-être que l'idée de l'illégitimité et de l'inutilité de toute guerre va mieux être comprise, et gagnera du terrain. Ce manifestant y a contribué qui, au lieu de brûler le drapeau de son pays, l'a lavé en se disant triste qu'il ait été sali. Car on porte tous une partie de la responsabilité de la guerre qui a éclaté.

Et pour éviter que pareille situation ne se reproduise, il faudra consentir, pour la paix, des efforts beaucoup plus grands que ceux qui ont été consentis jusqu'à maintenant. Cette remarque vaut évidemment aussi pour la Suisse. ■

# L'échec cuisant d'une politique

**Il y a beau y avoir plus de monde dans les trains, notre politique des transports n'en est pas moins un échec.**

(pi) Le succès du RER zurichois dépasse les prévisions: ce sont 195 000 personnes qui utilisent quotidiennement les 700 trains circulant sur les neuf lignes du réseau. Par rapport aux chiffres de fréquentation d'avant sa mise en service, l'augmentation du nombre de voyageurs se monte à 30 000 par jour, ou 18% de plus qu'auparavant. Ces chiffres sont impressionnants puisqu'ils résultent de comptages effectués sept mois seulement après l'inauguration du RER. Vu ce succès, de nouveaux wagons ont été commandés et des tronçons supplémentaires seront aménagés à double-voie. Voilà ce qui ressort du bulletin du Service d'information pour les transports publics (LITRA).

## En fonction du but à atteindre

Si le but du RER était de transporter un maximum de personnes en provoquant aussi peu de nuisances que possible, le RER est un succès.

Si par contre son but était de diminuer les nuisances — pollution, bruit — provoquées par les transports dans le can-

ton de Zurich, l'échec est cuisant. Car si davantage de personnes utilisent les transports publics, il n'y a pas moins de monde sur les routes. En définitive, davantage de trains ajoutés à un nombre à peu près constant de voitures signifient davantage d'énergie consommée pour les transports, de bruit et d'espace dévolus aux transports. D'autres expériences plus anciennes confirment ce phénomène: à Bâle, si la circulation en ville a diminué immédiatement après l'introduction d'un abonnement écologique, elle a rapidement repris sa pente ascensionnelle; si, au niveau suisse, la fréquentation des trains a augmenté de 18% entre 1980 et 1988 grâce à des améliorations de l'offre et à l'introduction de l'abonnement demi-tarif à 100, puis à 110 francs, la circulation privée faisait durant cette même période un bond de 25%. Résultat: la part du rail a diminué, passant de 12,5 à 11,4%...

Ces quelques exemples montrent bien que, contrairement au discours généralement tenu, une meilleure desserte par les transports publics ne suffit pas à diminuer la consommation d'énergie ou à

## «Plus tu pollues, moins tu paies»

Dans certaines conditions, le système du «Park and ride» peut encourager les automobilistes, notamment les pendulaires, à utiliser les transports publics sur une partie de leur trajet. Un article paru dans la *Tages-Anzeiger* du 15 janvier présente le manque de concertation dans ce domaine à Zurich entre les communes, le canton et les entreprises de transports publics. Le prix de location des places de parc varie de 0 à 400 francs par année suivant les endroits et le propriétaire du terrain. La situation n'est pas meilleure en

Suisse romande. Prenons un seul exemple. Les CFF ont réalisé un parking à proximité de la gare de Palézieux, bien desservi et utilisée par de nombreux pendulaires des localités voisines. A l'année, une place coûte 300 francs (l'abonnement de train revient, lui, à plus de 800 francs). Or il existe à la périphérie lausannoise des possibilités de se parquer gratuitement (l'abonnement annuel sur le réseau urbain des TL coûte 610 francs). Ainsi, celui qui ne dispose d'aucun moyen de transport autre que sa voiture pour partir de chez lui devra payer 300 francs de parking s'il laisse sa voiture à la gare la plus proche, mais ne déboursera pas un centime s'il effectue vingt kilomètres supplémentaires...

réduire le bruit provoqué par les déplacements motorisés.

Le RER pourtant, comme toute amélioration des transports publics, est en soi un progrès: ce mode de déplacement est nettement moins coûteux que la voiture et il est accessible aussi à celles et à ceux qui ne possèdent pas de véhicule. Il n'est donc pas abusif de parler d'une «démocratisation» des déplacements. Mais pour atteindre des buts écologiques d'autres mesures sont nécessaires: il faut qu'à l'accroissement de l'offre en transports publics corresponde une diminution des possibilités de se déplacer en voiture. Sans quoi le bilan global, comme on l'a vu, est négatif.

Le phénomène est logique. Les personnes qui se déplacent ne considèrent pas une carte de géographie en fonction des distances, mais du temps qui sépare deux lieux. A ce phénomène s'ajoute celui du remplacement. Les personnes qui laissent leur voiture au garage pour prendre le train sont rapidement remplacées par d'autres qui renonçaient auparavant à se déplacer à cause de la saturation du réseau routier.

## Les automobilistes subventionnés

La politique actuelle est également contradictoire du point de vue financier, puisque l'Etat subventionne les personnes qui se déplacent sans qu'il en retire un quelconque avantage. Dans un article paru dans la *Weltwoche* (29.11.90), Hanspeter Guggenbühl a calculé que les usagers des transports publics de la région zurichoise ne payaient que le tiers environ du prix effectif du billet. Ainsi, le prix de l'abonnement autorisant l'accès à toute la zone desservie par la communauté devrait se situer entre 2150 et 3300 francs au lieu des 1160 francs actuels. Autre paradoxe: alors que l'Etat veut encourager l'utilisation des transports publics, il subventionne bien davantage encore ceux qui se déplacent en voiture: le pendulaire habitant à 30 kilomètres de son lieu de travail «coûte» entre 1000 et 2000 francs par année s'il se déplace avec les transports publics. Si par contre il utilise sa voiture, il sera «subventionné» à raison de plus de 4500 francs par année. Cette somme prend en compte la part du compte routier non couverte par les taxes et impôts ainsi que les coûts externes pris en charge par l'Etat ou les particuliers. Enfin, les per-

sonnes qui ne se déplacent pas font également les frais de cette politique. Écologiquement parce qu'elles subissent les nuisances dues aux déplacements. Et financièrement pour deux raisons au moins: elles participent, par leurs impôts, au subventionnement du système; et comme l'amélioration des voies de communication provoque inéluctablement une hausse des prix du terrain, celle-ci finit toujours par se répercuter sur les loyers, sans distinction entre ceux qui se déplacent beaucoup et ceux qui ont moins la «bougeotte».

On ne peut donc que répéter que cette politique mène à l'impasse. Et logiquement, nous devrions assister à une coalition des forces écologiques et libérales pour que chacun paie le prix effectif de ses déplacements. Quant aux subventions, elles devraient être réservées pour atteindre une meilleure équité sociale dans les déplacements. Devraient donc en bénéficier les étudiants, les personnes à faible revenu, etc. Cette politique serait à l'avantage des régions décentralisées: plutôt que de subventionner celles et ceux qui les quittent le matin pour y rentrer le soir, l'Etat disposerait de ressources pour y mener temporairement une politique efficace de création ou de transferts d'emplois. ■

## Des commerçants obstinés

(pi) «Un sondage très alarmant» titrait la Gazette de Lausanne à propos d'une enquête sur l'évolution des habitudes d'achat au centre-ville de Lausanne. Commandé par des associations de commerçants et de cafetiers, ce sondage conclut à une perte d'intérêt du centre notamment à cause des difficultés d'y pénétrer en voiture et d'y parquer, pour les habitants de la périphérie surtout. Et les commerçants de réclamer la construction de nouveaux parkings à proximité directe du centre.

L'obstination de ces milieux à tenir un discours pro-voitures est consternante. Leur opposition farouche aux zones piétonnes n'a fort heureusement pas empêché leur réalisation et ils ne s'en portent que mieux. Et que les habitants d'Echallens ou de Renens s'approvisionnent plutôt dans les magasins qu'ils

trouvent sur place ou dans les supermarchés de la périphérie, voilà qui, du point de vue de l'économie des transports, est plutôt réjouissant. Le centre-ville est débarrassé d'autant de véhicules et le nombre de kilomètres à parcourir pour faire ses achats est moindre. Quant à la construction de parkings au centre, la proposition est simplement irréalisable, parce qu'elle contribuerait à en rendre l'accès encore plus difficile, ce dont se plaignent aussi les consommateurs.

Toutes les études le prouvent: seule une amélioration des transports publics permettra un meilleur accès au centre. Or cette amélioration n'est possible qu'en maintenant la circulation à son niveau actuel, voire en la restreignant. Les commerçants seraient donc bien inspirés de faire des propositions concrètes dans ce sens. Ils pourraient aussi mettre leur imagination à profit ou mandater quelque institut spécialisé pour rendre les déplacements en bus plus aisés lorsqu'on est chargé de commissions.

En réclamant à cor et à cri des parkings, ces milieux occultent leur propre responsabilité dans la désaffection (toute relative) du centre. C'est aussi une certaine ambiance et une animation que le public recherche, animation qu'une circulation trop importante rend difficile. Enfin, leur chiffre d'affaires aurait certainement plus à gagner à ce que le centre se repeuple. Une opération impossible lorsque la plupart des rues qui en sont proches et qui sont ouvertes à la circulation dépassent les cotes d'alarme des ordonnances fédérales pour la lutte contre le bruit et la pollution de l'air, à cause de la circulation justement... ■

### OBJECTION DE CONSCIENCE

## Nouvelle proposition

(réd) L'objection de conscience fait partie de ces problèmes toujours urgents et jamais résolus. Alors que le «projet Barras», loi combattue par la gauche comme insuffisante et par la droite comme anticonstitutionnelle et trop gênéreuse, va être soumise au peuple probablement le 2 juin, la Fédération romande des mouvements non violents a rendu publique une nouvelle proposition:

la création d'une commission composée de représentants des partis politiques, des Eglises et des mouvements non violents et d'objecteurs de conscience. Elle aurait pour tâche «de se mettre d'accord dans un consensus helvétique sur un texte constitutionnel simple permettant d'apporter une solution durable au problème des objecteurs en Suisse». La proposition a été remise sous forme de lettre ouverte à Kaspar Villiger. Le document est signé par une trentaine de personnes, en majorité des politiciens «ne pouvant être soupçonnés d'antimilitarisme». Lorsque le conseiller fédéral a reçu une délégation de la Fédération, il a fait part de sa conviction qu'il n'y avait pas de solution durable à ce problème en dehors d'un changement constitutionnel, une de ses priorités étant de rendre ce changement possible.

Mais il faut attendre: le 2 juin que le peuple se soit prononcé sur le projet Barras; et qu'une commission parlementaire travaillant sur une initiative déposée par Helmut Hubacher (PS) ait rendu ses conclusions et, peut-être, fasse proposition concrète. Une de plus, est-on tenté de dire ■

## EN BREF

La récolte de céréales de 1989 a été d'un tiers supérieure à la demande. Il a donc fallu déclasser ce surplus en aliment pour le bétail; coût de l'opération pour la caisse fédérale: 93 millions de francs. Par ailleurs la demande de céréales de culture biologique est telle qu'on doit en importer la moitié. Logique agricole.

La majorité des députés zurichois a rejeté une initiative parlementaire proposant d'introduire dans la constitution cantonale le principe de la collégialité des exécutifs. Seuls 43 députés ont soutenu le projet; il en aurait fallu 60 pour que l'examen soit poursuivi.

Qui a le dossier le plus épais au Ministère public de la Confédération? *Vorwärts* a cru que c'était le communiste bâlois Franz Dübi (160 pages) et découvre le dossier du libraire zurichois Theo Pinkus (250 pages).

# Les meilleurs experts

Quel que soit le résultat de la guerre du Golfe, il y aura, cette fois encore et en plus des souffrances humaines, une facture à payer. Les grands stratèges des multinationales et des ministères occidentaux n'avaient prévu ni le dérapage politique, ni les dettes irakiennes accumulées et à amortir dans les bilans publics et bancaires. Les personnes critiques, les organisations de gauche, les humanistes et les pacifistes, tous ont protesté durant des années contre le réarmement irakien par les pays occidentaux et leur industrie. Une fois de plus, les critiques se révèlent être de meilleurs stratèges que ceux des gouvernements et des firmes qui organisent régulièrement des séminaires de géopolitique.

D'autres exemples confirment la supériorité économique des valeurs fondamentales sur les considérations économiques «pures». Si les investisseurs en Afrique du Sud avaient liquidé leurs avoirs en 1982/83, quand la campagne anti-apartheid battait son plein, ils auraient récupéré le double de ce qu'ils possèdent encore aujourd'hui, les cours de la monnaie et de la bourse et de nombreuses valeurs immobilières ayant chuté.

On se rappelle aussi le soutien sans faille que l'establishment politico-économique accordait au shah d'Iran jusqu'à sa chute. Or une firme suisse a, à elle seule,

subi une perte de plus de 100 millions de francs — et le cas n'est pas unique. L'acharnement avec lequel on poursuivait alors les personnes critiques est révélé aujourd'hui par les fiches communiquées aux anciens militants.

Le plus piquant, c'est que ces militants affichaient leurs conseils d'investissement littéralement sur les murs des entreprises concernées. Au lieu d'appeler leurs avocats, elles auraient mieux fait de suivre à la lettre les inscriptions sprayées: «Boycott» ou «Pas d'argent pour le shah»... Mais les entreprises ont préféré suivre les conseils de leurs experts, chers et aveugles.

Quelques années plus tôt, la chute de la politique coloniale portugaise ou les er-

reurs de la guerre du Vietnam révélaient au grand jour les pertes subies par des entreprises et par la communauté monétaire internationale (chute du système de Bretton Woods en 1971).

Et si les actionnaires de Bühler — et son patron le premier — avaient écouté les pacifistes, leur fortune se situerait entre 1,7 et 2,5 milliards de francs et non pas à un pauvre demi-milliard.

L'enseignement de tout cela, c'est que les personnes critiques, qui mettent les valeurs humaines au-dessus de l'économie, sont les meilleurs économistes, les meilleurs consultants en investissement et les meilleurs stratèges géo-politiques. Le cœur a ses raisons que la raison n'a pas.

Beat Kappeler.

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire central à l'Union syndicale suisse.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Echec aux menteurs

Envahissement par le «parler faux», tous les jours et à tous les niveaux...

Ainsi donc, selon Kaspar Villiger, nous continuerons de livrer des armes à la Turquie — à condition qu'elle s'engage à ne pas les utiliser! Ce qui nous place devant l'alternative suivante: Ou bien les Turcs respecteront leurs engagements, et ce seront des imbéciles (on n'achète pas des armes pour ne pas les employer); ou bien ils ne les respecteront pas, et ce seront des parjures. Quant à nous...

Il est un autre domaine, moins important Dieu merci, où le «parler faux» s'en donne à cœur joie: celui des ordinateurs qui jouent aux échecs! Ici, la publicité le dispute au journalisme à sensations.

On apprend donc par la presse que l'ordinateur *Deep Thought*, «le meilleur actuellement» (*Pour la Science* n° 156, octobre 1990), a battu plusieurs Grands Maîtres et parviendra sans doute dans un avenir plus ou moins proche «à battre le champion du monde. Il est bien plus fort qu'un joueur de tournoi moyen, dont le ELO (système de classement international — Kasparov dépasse les 2800 points) avoisine 1500.»

Indépendamment du fait que la presse

spécialisée des échecs indique que le meilleur ordinateur n'est pas *Deep Thought*, mais un appareil de la série «Kasparov», qui a remporté quatre ou cinq fois le championnat du monde des ordinateurs, je suis moi-même un «joueur de tournoi moyen», le 20<sup>e</sup> ou le 30<sup>e</sup> lausannois — et j'ai 1835 pts ELO! Et la *Revue Suisse des Echecs* m'indique que sur les 3220 joueurs suisses classés, il en est à peine plus d'une centaine dont l'ELO soit inférieur à 1600 pts, soit moins du 5%! Le niveau suisse serait donc exceptionnellement élevé, ce qui est loin d'être le cas.

Mais ceci n'est qu'un détail.

Dire que l'ordinateur parviendra à «battre le champion du monde» est un non-sens. En effet, il ne semble pas que les Blancs, jouant au mieux puissent battre régulièrement les Noirs, malgré leur avantage initial — c'est eux qui jouent le premier coup. Même si c'était le cas, il faudrait dire que l'ordinateur, *jouant avec les Blancs*, parviendra à gagner. Il est infiniment plus probable que ce qui se passera, c'est que le champion du monde ne parviendra plus à battre l'ordinateur et que les parties se termineront par la nullité. A moins, bien entendu, qu'il ne commette des erreurs... Je rap-

DP

Domaine  
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag),

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Wolf Linder (wl),

Charles-F. Pochon (cfp), Barbara Speziali

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Monique Hennin, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

pelleraï pour mémoire que Capablanca, champion du monde de 1921 à 1927, homme peu conciliant, ne perdit pas une seule partie pendant huit ans, n'ayant pas commis une seule erreur!

Ce n'est pas tout. Possédant moi-même un ordinateur «Kasparov-Leonardo», qui se trouvait le meilleur en 1988, je l'ai testé au cours d'une centaine de parties. Or je n'ai jamais constaté qu'il fût véritablement «créateur», susceptible de concevoir un plan d'ensemble. Il se contente de répondre à mes entreprises et de tirer profit de mes coups faibles. En particulier, il n'est guère capable d'améliorer son jeu, et dans des positions identiques commet les mêmes erreurs.

Rien à voir, donc, avec de «l'intelligence».

Laissons-là ces misères et terminons en citant un beau poème d'Edmond Pidoux, tiré de *Pour rien, pour personne* (L'Age d'Homme 1990):

*Prière pour s'endormir.*

*Sommeil, ô grand sommeil  
promesse de délivrance  
tu tends vers moi les bras d'une mère  
pour accueillir mon abandon.*

(...)

*Nulle trahison en toi  
nulle défaite.*

*Nuit parfaite... ■*

## ici et là

### ● Education et formation en Afrique: vers de nouveaux rapports entre Etat et société ?

Table ronde organisée par l'Institut universitaire d'études du développement et la revue *Genève-Afrique* (case postale 136, 1211 Genève 21, tél.: 022 731 59 40) le vendredi 1<sup>er</sup> février à 16 heures à la Salle Bungener, IUED, rue des Pâquis 53 à Genève.

● Conférences-débats de Jean-Marie Muller, professeur de philosophie, écrivain, ancien officier de l'armée française, puis objecteur de conscience.

29 janvier à 20 heures à la grande salle du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 8, à Genève: «**Perspectives de la non-violence en Amérique latine et dans le Golfe**». 30 janvier à 20.15 heures à la salle de paroisse «l'Abeille» à La Chau-de-Fonds: «**La non-violence, une espérance pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?**». 31 janvier à 20.15 heures à la salle Saint-Pierre à Fribourg et 1<sup>er</sup> février à 20.15 heures au Buffet de la gare, salle des Vignerons, à Lausanne: «**Dynamique de paix au Moyen-Orient ?**».

## ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: L'EXCEPTION LÉGITIME

# «Irréaliste et utopique !»

(*réd*) Dans DP n° 1013 du 25 octobre dernier, nous faisons une proposition concrète visant à permettre aux pays de l'AELE de faire reconnaître par la CE un droit d'exception légitime à l'application du droit communautaire, dans le cadre de la négociation sur l'Espace économique européen (EEE). Une instance instituée par le traité sur l'EEE aurait été appelée à juger de la légitimité des exceptions invoquées par les Etats participants.

Barbara Speziali a demandé à un représentant de la mission autrichienne à Bruxelles ce qu'il pensait de cette proposition. Son avis, négatif, est doublement intéressant: en premier lieu parce que l'Autriche partage certains de nos problèmes, en matière de trafic de transit notamment; ensuite parce que c'est ce pays qui préside l'AELE durant le premier semestre 1991.

Une pièce à verser au dossier, que nous maintenons ouvert.

«C'est irréaliste, utopique!» s'exclame Hans Brunmayr, numéro deux à la Mission autrichienne auprès de la CE, quand on l'interroge sur la proposition de *Domaine public* concernant l'instauration d'un droit à l'exception légitime.

M. Brunmayr reconnaît d'emblée «*que ce fut dès le début la discussion la plus importante.*» La Suisse et l'Autriche, rappelle-t-il, ont cherché à obtenir que les questions de transit continuent d'être négociées bilatéralement avec la Communauté. L'Islande a fait la même démarche au sujet de la pêche. «*Mais pour le reste, on se heurte à l'intransigeance de la Communauté qui a tout de suite déclaré qu'elle n'accepterait pas d'exceptions permanentes.*»

La discussion sur les clauses de sauvegarde n'est pas terminée. Dans leur déclaration commune du 19 décembre dernier, les ministres y font allusion. «*Il y aura des clauses de sauvegarde pour des problèmes spécifiques qui existent dans certains pays de l'AELE, mais elles seront écrites dans le détail et limitées quant à leur nombre*» précise le haut fonctionnaire autrichien. Et des mesures de «rééquilibrage» pourront être prises par la CE à l'encontre du pays en cause. En ce qui concerne l'évolution future du droit communautaire, M. Brunmayr explique que «*la Suisse, ou l'Autriche, aura toujours la possibilité de refuser une décision de la CE et d'empêcher qu'elle ne soit appliquée dans l'espace économique européen. Très bien, rétorquera la Communauté, mais il y a déséquilibre et nous devons suspendre une partie du traité sur l'EE*».

La conclusion de M. Brunmayr est sans

appel: «*Un pays de l'AELE ne pourra jamais faire cavalier seul, car la pression de ses partenaires sera très forte et il sera obligé de renoncer à revendiquer une exception. En Autriche, nous sommes tout à fait conscients du fait que nous serons toujours contraints d'accepter toute nouvelle législation de la CE*». Le haut-fonctionnaire n'éprouve toutefois aucune crainte: «*Nous avons constaté en Autriche que les textes communautaires correspondent à nos intérêts; le problème ne se posera pas. L'astuce de la Communauté a consisté à négocier avec l'AELE dans son ensemble, de sorte que les mesures de rétorsion frapperont tous les pays.*»

La discussion cependant sur le droit à l'exception demeure ouverte: tout espoir n'est-il pas permis? M. Brunmayr est catégorique: «*La proposition de Domaine public ne nous intéresse pas, car elle vise à introduire une clause qui n'existe pas actuellement dans la Communauté (toute décision résulte d'un compromis entre les 12 pays). Or, notre but est de devenir membre de la CE. Admettons que celle-ci reconnaisse aux pays de l'AELE le droit à l'exception. Que se passera-t-il lorsque nous adhérons? De nombreux industriels autrichiens préféreront l'EEE à l'adhésion. La proposition est certes séduisante, mais les pays de la CE n'accepteront jamais que ceux de l'AELE bénéficient d'un traitement plus favorable.* » Et de conclure: «*Il est trop tard, nous n'allons pas recommencer la négociation à zéro!*».

Propos recueillis à Bruxelles  
par Barbara Speziali

## Femmes au travail (parlementaire)

(yj) Depuis le printemps dernier, le Grand Conseil vaudois compte 31 femmes sur 200 député-e-s (15,5%). Proportion record depuis 1962, puisque les sept législatures précédentes n'avaient jamais permis de faire mieux que 6 à 12% (9% en 1986-90). Comme toujours, les élues siègent en majorité sur les bancs radicaux (6 femmes sur 71 élu-e-s, c'est nettement mieux que dans la législature précédente avec une sur 70 !), socialistes (12 sur 52) et libéraux (7 sur 42). La députation UDC comprend enfin une femme (pour 14 hommes) depuis les élections du printemps 1990, celle du GPE reste très féminisée (3 sur 12), tandis que le POP place 50% de femmes au Grand Conseil, soit ... 2 sur 4.

Que font ces dames dans l'hémicycle ? A lire la presse, elles montent relativement peu à la tribune, à l'exception de quelques *soprani*: l'ultra libérale Suzette Sandoz, les socialistes Anne-Marie Depoisier et Monique Mischler, la popiste Christiane Jaquet. Plus significative, la participation au travail des commissions fait apparaître la persistance des «spécialités» réservées aux femmes ou choisies par elles.

Sur les septante-cinq commissions nommées en vue des sessions de septembre dernier et de février prochain (cf. FAO 3.8.90 et 18.1.91), quinze ne comptent aucune femme parmi leurs membres qui s'occupent de choses sérieuses telles que travailleurs frontaliers, main-d'œuvre étrangère, politique financière et fiscale, affaires immobilières, hautes technologies.

En revanche, les femmes sont relativement nombreuses dans les commissions intéressant l'école, la formation professionnelle et les activités médico-sociales (15 à 40%). Des proportions de 38 à 46% sont atteintes pour des sujets que les députés mâles laissent plus volontiers: statut des maîtresses de rythmique, modification du droit de la tutelle, suppression partielle du «pourcent culturel» pour les investissements, accueil de jour de la petite enfance, distributeurs de préservatifs.

On trouve rarement plus d'une ou deux femmes dans les commissions s'occupant d'affaires politiques du type intégration européenne, nomination des préfets, juridiction administrative, questions du double mandat, réglementation des manifestations sur la voie publique.

Les effectifs sont une chose et donnent une image certes indicative, mais incomplète, de la représentation féminine effective dans les assemblées législatives. Les travaux parlementaires reflètent une réalité plus nuancée, plus significative aussi. Car il ne suffit pas que les électeurs disent «prenez place Madame», il faut encore que les députés accueillent leurs collègues femmes dans les commissions, dans toutes les commissions, y compris celles qui s'occupent d'affaires politiques, financières et fiscales, notamment, jugées à tort ou à raison comme plus prestigieuses. ■

ZURICH

## Le candidat Ueli Maurer

(cfp) Le 7 avril, les électeurs zurichois éliront leurs autorités cantonales. Le Conseil d'Etat (deux UDC, deux radicaux, un PDC, un indépendant dissident de son parti et une socialiste) pourrait changer de composition, car deux élus ne demandent pas le renouvellement de leur mandat et un troisième est contesté dans son parti. Pour ne pas perdre sa double représentation, l'UDC, présidée par Christoph Blocher, a entrepris depuis le début de décembre 1990 une campagne intensive pour faire connaître le candidat appelé à succéder au sortant. De grosses annonces, nombreuses, présentent Ueli Maurer, le fils d'un pauvre paysan de la montagne, qui a réussi à quarante ans à être le premier des Zurichois puisqu'il préside cette année le Grand conseil. Jugez de ses qualités, c'est touchant!

Père de cinq enfants, dans une famille intacte, chef des septante employés de la coopérative agricole de Hinwil, dont il est l'administrateur depuis dix-sept ans après avoir obtenu le certificat fédéral de capacité d'employé de commerce et un diplôme de comptable, président de 180 députés et commandant

de 800 hommes au prochain cours de répétition où il sera major. Le fils du fermier continue de visiter ses clients, traite avec les paysans et les conseillers de manière compétente.

Il a donc tout pour conquérir les électeurs qui, enfants, s'émerveillaient en entendant l'histoire de Cendrillon et qui rêvent à l'évocation des millionnaires américains qui ont commencé à gagner leurs premiers sous en cirant des chausures ou comme porteurs de journaux. Mais j'ai oublié de signaler que Ueli Maurer a pratiqué activement une douzaine de sports et s'il a renoncé, par exemple, à la varappe, c'est pour se consacrer à sa famille. En plus des annonces les Zurichois ont reçu un prospectus de l'UDC avec des recommandations pour rester en santé et en forme cet hiver. Deux concours sont organisés pour l'occasion. Dans le premier, il faut indiquer les trois sports qui permettent à Ueli Maurer (administrateur à 23 ans, municipal à 28, capitaine à 30, député à 33, président du Grand conseil à 39) de conserver sa forme. Le deuxième concours donne à chacun l'occasion d'établir son bilan de santé en pratiquant chaque semaine trois fois une demi-heure de sport, en mangeant chaque jour une poire ou une pomme suisse et en buvant un verre de lait. Mais il faut bien songer au financement de toute cette propagande.

Questionné dans une assemblée publique à Rüchlikon, Ueli Maurer a déclaré ignorer les sommes investies en sa faveur. A la même assemblée, le nouveau candidat du parti radical a annoncé qu'un quart de million serait dépensé pour la publicité. Un fait est certain, la campagne pour la santé et la forme en hiver en buvant du lait et en mangeant des pommes ou des poires est «sponsorisée» ouvertement par sept entreprises dont l'Association cantonale d'agriculture et l'Union centrale des producteurs suisses de lait. Des prix sont prévus pour les gagnants et tous les participants au concours seront invités personnellement (des adresses pour la pub?) à une fête sportive en juin.

Ueli Maurer sera-t-il élu ? On le saura dans quatre mois, mais la campagne en sa faveur pourrait devenir un cas d'école de publicité politique sans utilisation de la télévision. Elle marque incontestablement un tournant quant à la quantité et à la diversité des moyens mis en œuvre pour soutenir un candidat. ■